



Litige sur installation d'une pompe à chaleur

Par **vansimay**, le 29/11/2010 à 11:08

Bonjour,

en octobre 2009 la société **optimis réalisation** à installé chez moi une pompe à chaleur. l'ensemble utilise un système de résistance pour déclencher l'unité extérieur en cas de grand froid ou pour remplacer le module extérieur en cas de problème, pour chauffer mon foyer. Le soucis est que depuis l'installation ce système ne fonctionne pas. mon installateur m'a dans un premier temps envoyer deux techniciens (en juin puis en octobre 2010) pour constater et réparer.

A la fin des deux visites le diagnostic est le même : la pièce est défectueuse- problème reconnu par le constructeur semble t il.

Arrive alors un deuxième problème l'unité extérieure de marque MISTUBISHI fait l'objet d'une campagne de remplacement au niveau national. Pour des raison de sécurité il est demandé de ne pas utiliser l'unité extérieur pour éviter d'éventuel risque d'explosion. en résumé actuellement je n'ai pas de chauffage.

depuis octobre mon installateur ne répond ni a mes message téléphonique ni a mes mails. j'aimerais connaitre la procédure afin de contraindre mon installateur à mettre mon installation en état. Le nom de la société à entre temps changé, mais je sais qu'il s'agit toujours de la même "équipe".

quelles sont les informations que je dois mettre dans un courrier recommandé si je dois lui en adresser un.

en vous remerciant de l'aide éventuelle que vous pourrez m'apporter.

Par **Greg44**, le 01/12/2010 à 16:05

Pour plus d'info contacter le numéro 0800 00 87 57 c'est la plateforme pour Mitsubishi...